

Gaspillage des fonds publics et incohérence !

Une gendarmerie à Yzeure...

En décembre 1981, la ville d'Yzeure fait l'acquisition d'une parcelle de terrain située au lieu-dit « La Tireuse », à l'angle du chemin du Petit Panloup et la rue du Plessis en vue de l'édification d'une caserne de gendarmerie pour une somme de 238.356,96 francs (soit 36.337,28 €). Cette caserne est nécessaire à l'accueil des 18 hommes et de leurs familles, ce corps qui constitue la brigade créée le 1^{er} juillet 1982 et affectée exclusivement aux communes d'Yzeure et de Toulon sur Allier.

Suite à un concours d'architecture sur esquisses, la maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet DOMPNIER. L'avant projet détaillé est approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 10 juin 1983 ; il prévoit la réalisation, sur un terrain mis à disposition par la ville d'Yzeure, d'un bâtiment principal à usage administratif complété par la construction de pavillons accolés à usage d'habitation. Le coût des travaux s'élève à 12.500.000,00 francs (soit 1.905.610,00 €). Les travaux ont commencé début 1984 pour un achèvement prévu mars 1985. Le caractère particulier de cette réalisation fait oublier le terme de « caserne », car l'aspect humain de la construction s'intègre parfaitement à l'urbanisme environnant. Grâce à cet équipement moderne la Brigade d'Yzeure pourra assurer dans les meilleures conditions les missions qui lui seront confiées.

La gendarmerie a été officiellement inaugurée le 7 octobre 1985. La brigade a la lourde responsabilité d'assurer 24 heures sur 24 la sécurité des citoyens des deux communes dont elle a la charge, soit une population d'environ 17 000 habitants. Plus importante que ce qui est normalement nécessaire du fait de la présence du Centre Pénitentiaire, la brigade qui comprend 18 gendarmes, bénéficie de plus de trois gendarmes mobiles détachés du quartier Taguin ce qui porte l'effectif à 21. Ses tâches sont nombreuses, notamment des missions judiciaires (réception des plaintes), administratives, militaires, des missions de police de la route et la surveillance générale du territoire. Elle gère également les mouvements des détenus de la centrale pénitentiaire et coopère aussi avec la brigade de Moulins.

Le gendarme veille avant tout à la bonne application de la loi afin que soient respectées les valeurs de démocratie et de liberté. Le travail du gendarme est un travail de proximité et de prévention. Il assure une présence quotidienne auprès de la population et entretient d'excellentes relations avec la Police municipale pour une plus grande efficacité.

Puis un bureau de police.

Tout semblait fonctionner pour le mieux : la gendarmerie obtient des résultats satisfaisants et des projets d'agrandissements sont en cours. Il fait bon vivre à Yzeure. Par courrier du 17 avril 2003 le Ministère de l'Intérieur informe le Maire que la ville d'Yzeure est transférée en zone police à compter du 1^{er} septembre 2004. En effet la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002 a posé le principe d'un redéploiement entre les zones de compétence de la police et de la gendarmerie nationales. Le redéploiement répond au souci d'améliorer le niveau de prestations de sécurité assurée, de jour comme de nuit, au profit de la population. Il apparaît que le redéploiement permettra une meilleure cohérence territoriale avec un interlocuteur unique et offrira à la population un meilleur accueil et une capacité de renfort du commissariat. Le courrier annonce l'ouverture d'un bureau de police sur Yzeure qui accueillera le public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14 h00 à 19h00 (ces horaires étant susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités constatées sur le terrain). Il est prévu une évaluation un an après le transfert.

D'un point de vue général, l'objectif de ce transfert en zone police ou redéploiement a pour objectif de faire reculer la délinquance et la criminalité au nom du droit à la sécurité de l'ensemble des citoyens. En effet depuis 2002 la police et la gendarmerie sont placées sous l'autorité d'un seul ministère, le Ministère de l'Intérieur. Il est précisé que le transfert de compétence s'inscrit en outre dans une optique opérationnelle d'efficacité, de cohérence avec le découpage administratif et de lisibilité pour la population. En zone gendarmerie l'accueil était réalisé dans les locaux, 7 jours sur 7 de 8h00 à 19h00. En terme d'effectif, la brigade d'Yzeure était composée de 22 militaires et 15 hommes de la brigade de Moulins effectuaient des services de jour comme de nuit sur la commune considérée.

Le transfert en zone de police implique les événements suivants : accueil des appels téléphoniques réalisés au commissariat central de moulins, 24h/24, le bureau de police d'Yzeure qui sera créé sera ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14 h00 à 19h00. Les effectifs seront portés à 115

policiers, soit plus de 49 en renfort (pour Moulins et Yzeure). Au vu de cette nouvelle directive, la ville d'Yzeure a disposé de très peu de temps pour satisfaire ses nouvelles obligations car la ville est tenue de mettre à disposition un local dans un délai très bref sachant que l'Etat ne finance pas la construction d'un bureau de police et que l'ancienne caserne de gendarmerie sera désormais occupée par la Brigade Motorisée (BMO) et l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR).

Face aux délais, la ville accueille pendant quelques mois les forces de police au sein de l'ancienne école Henri Lavoisier, future Maison des Arts et des Sciences (MAS) dans l'attente d'un relogement dans une structure adaptée. Se pose alors la question du choix du site définitif. Où installer ce bureau de police ?

Aucun local n'est disponible sur la ville d'Yzeure. Il est alors décidé de construire un bâtiment neuf de conception adaptée à sa vocation. Très vite le choix de la plaine Bodin s'impose en raison de la proximité de la centrale pénitentiaire. La ville d'Yzeure cède gratuitement à l'OPDHLM une parcelle de terrain d'une superficie de 900 m² (estimation vénale : 18.000 euros) pour accueillir cette nouvelle construction dont l'OPDHLM a pris à sa charge les frais de construction avec la garantie d'emprunt de la ville d'Yzeure. La surface bâtie a été agrandie à la demande du Ministère de l'Intérieur du fait de la présence du Centre Pénitentiaire. Le coût définitif de la construction s'est élevé à 333.827,32 euros.

Un bail a été conclu, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2005, entre l'OPDHLM et les services fiscaux du département de l'Allier. Un loyer annuel de 18.000,00 euros est fixé pour les cinq premières années, il passera à 20.150,00 euros pour les années suivantes. Comme tout bail, les conditions de renouvellement sont énoncées, il en est de même pour les conditions de résiliation qu'il convient tout de même de préciser : « ... dans le cas où , par suite de suppression, concentration ou transfert de service, l'Etat n'aurait plus l'utilisation des locaux loués, le présent bail serait résilié à la volonté seule du preneur, à charge pour lui de prévenir le propriétaire par simple lettre recommandée, six mois à l'avance, sans autre indemnité que le paiement du terme en cours. »

Néanmoins les travaux ont débuté courant décembre 2004. Après quelques mois de travaux, le bureau de police ouvre ses portes fin juillet 2005. En dépit d'un engagement de l'Etat concernant les horaires d'ouverture et les effectifs affectés au bureau de police d'Yzeure, les plages horaires sont restreintes et le bureau n'est plus ouvert tous les jours. Pire encore, pour déposer plainte, le temps d'attente peut être très long et on peut être contraint d'y retourner car l'agent de police appelé pour une « urgence » à l'extérieur doit quitter le bureau. Une amplitude d'ouverture restreinte implique un nombre de plaintes en diminution et c'est justement le ratio (rapport nombre de plaintes/nombre d'heures d'ouverture) qui a conduit à la fermeture du bureau de police.

La collectivité s'inquiète.

Sans jamais n'avoir été à l'origine de la décision, la ville d'Yzeure a été classée en zone police (début des années 2000). Elle a toujours mis en œuvre tous les moyens nécessaires à l'application des directives de l'Etat. Difficile de ne pas voir à travers les errements de cette situation le désengagement progressif de l'Etat, une preuve est bien mise en évidence par la clause de résiliation préméditée du bail, passée inaperçue lors de la signature mais qui prend tout son sens avec le courrier du Préfet de l'Allier qui évoque la fermeture du bureau de police.

Les arguments varient. Parfois pour des raisons économiques : regroupement des forces de police en un même lieu, mais quel effectif est réellement destiné au territoire d'Yzeure ? Un autre motif : assurer une meilleure sécurité à l'ensemble des citoyens, « utiliser de façon plus cohérente les forces de sécurité intérieure ». La proximité avec le centre pénitentiaire était un argument qui avait eu son importance au moment du choix du site. La structure pouvait accueillir des unités mobiles. Qu'en est-il maintenant ?

Face à ces changements divers, le citoyen est en droit de s'interroger sur l'utilisation des deniers publics : tout d'abord construction d'une caserne de gendarmerie (aux frais de la ville d'Yzeure), puis d'un bureau de police (aux frais de l'OPDHLM, organisme public) qui après quelques années de fonctionnement est menacé de fermeture. L'investissement financier est conséquent pour finalement ne plus bénéficier de la présence d'aucune force de police. Sans compter les frais engagés par l'Etat à chaque redéploiement ou regroupement. Toutes ces réformes successives ont un coût indirectement supporté par les citoyens contribuables et les collectivités. La fermeture de ce bureau de police c'est un service public qui disparaît. La ville d'Yzeure compte plus de 13.000 habitants et aucune force de police n'est présente sur le territoire, en dehors de la police municipale dont les missions sont totalement différentes.

A l'heure où les médias évoquent inlassablement les problèmes d'insécurité, l'Etat supprime un service de proximité. Comment instaurer le dialogue avec les habitants ou faire de la prévention s'il n'y a

aucun représentant de la police nationale sur le territoire ? L'insécurité est un sujet qui affecte tous les citoyens : pour porter plainte un Yzeurien devra se rendre à Moulins, fera-t-il la démarche ? On peut également s'interroger sur les délais d'intervention pour une situation inverse : pour un délit survenu sur le territoire Yzeurien, combien de temps va s'écouler entre la réception de l'appel téléphonique au commissariat central de Moulins et l'arrivée sur place des forces de police ? N'est-il pas avéré que dans un cas d'agression les premières minutes sont décisives pour recueillir des éléments déterminants pour le suivi de l'enquête la mémoire étant parfois fuyante ou influençable.

La relation entre la population et la police sera-t-elle la même si la police n'est plus présente quotidiennement sur le territoire ? Une présence quotidienne et un suivi rigoureux induisent une réactivité en conséquence, réactivité importante pour résoudre rapidement une affaire. Ainsi le sentiment d'insécurité n'a pas le temps de s'installer au sein de la population. Malgré l'annonce de redéploiement d'effectif sur la voie publique, la disparition de ce bureau de police est loin de rassurer la population.

Ne voir dans les rues qu'une police qui circule en voiture, ne pas la savoir sédentaire, contribue par un regrettable mécanisme de défamiliarisation, à l'éloignement du citoyen et à une perception de présence étrangère au territoire quotidien. Ainsi naissent le rejet, l'exclusion et la délinquance, alors qu'ailleurs, on prétend soigner ces maux par la proximité. Cette situation complique considérablement le travail de la police municipale qui désormais n'a plus d'interlocuteur « privilégié » au sein de la police ce qui implique une réactivité plus longue. Beaucoup de temps perdu à tenter de joindre l'interlocuteur qui saura apporter la solution à un problème précis.

Tout le travail de prévention effectué directement auprès de la population, jour après jour est remis en cause. Le risque n'est-il pas de craindre que les missions des forces de sécurité vont se limiter à de la répression ? Même si les crimes et délits que l'on rencontre sur le territoire d'Yzeure n'ont rien de comparables aux violences des grandes agglomérations, le climat d'insécurité que l'on dénonce par ailleurs peut naître si l'on relâche nos efforts.

CHRONOLOGIE

Décembre 1981	Acquisition par la ville d'Yzeure d'une parcelle de terrain lieu dit « La Tireuse »
1984	Début des travaux de construction de la caserne de gendarmerie
7 octobre 1985	Inauguration officielle de la caserne de gendarmerie
29 août 2002	Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure
17 avril 2003	Lettre du Ministre de l'Intérieur informant la ville d'Yzeure qu'elle est transférée en zone de police à compter du 1 ^{er} septembre 2004
1 ^{er} septembre 2004	La ville d'Yzeure est transférée zone police
2005	Installation de la BMO et de l'EDSR dans la caserne de gendarmerie
Fin 2004/mi 2005	Installation des fonctionnaires de police dans les locaux de l'école Henri Laville
26 mars 2004	Délibération du conseil municipal de la ville d'Yzeure décidant de la cession gratuite par la ville à l'OPDHLM d'une parcelle de terrain en vue de l'édification d'un bureau de police
Décembre 2004 – fin juin 2005	Construction par l'OPDHLM du bureau de police
1 ^{er} juillet 2005	Installation de la police dans les nouveaux locaux à la Plaine Bodin
23 juillet 2010	Courrier du Préfet de l'Allier au Maire l'informant que la fermeture du bureau de police est envisagée début 2011

QUELQUES CHIFFRES

Acquisition d'une parcelle de terrain par la ville d'Yzeure en vue de l'édification d'une caserne de gendarmerie (décembre 1981)	36.337,28 €
Construction de la caserne de gendarmerie (1984/1985)	1.905.610,00 €
Cession terrain à l'OPDHLM en vue de la construction du bureau de police	18.000,00 €
Construction par l'OPDHLM du bureau de police	333.827,32 €
Montant annuel du loyer pour la caserne de gendarmerie	109.119,35 €
Montant annuel du loyer du bureau de police :	
- les 5 premières années	18.000,00 €
- à partir de la sixième année	20.150,00 €
Evolution du patrimoine (caserne de gendarmerie) au 31 décembre 2009 (depuis sa construction, y compris investissement et fonctionnement)	2.024.543,73 €